



Atelier d'échange

Violences sexuelles : Prévenir, repérer, accompagner

Centre PHILIAE

Louane Barbot



Lola Heurteloup

Le 18 Juin 2025

Sommaire

Introduction

- Présentation du CAVACS-France
- Les violences sexuelles : points de vigilance

Module 1 : Comment parler de sexualité à mon enfant ?

- 1) Pourquoi en parler ?
- 2) Comment parler de sexualité ?
 - 2.1) La sexualité chez les enfants
 - 2.2) Comment l'évoquer ?

Module 2 : Quels sont les signes ?

- 3) Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence
 - 3.1) Signes communs
 - 3.2) Points de vigilance handicap
- 4) Définition
 - 4.1) Les symptômes
 - 4.2) Chez l'enfant
 - 4.3) La dissociation
- 5) Je suspecte, que faire ?
 - 5.1) Psychoéducation
 - 5.2) Le rendez-vous gynécologique

Qu'est-ce que le CAVACS*- France ?

Historique

- 1973 : Lierre et Coudrier (soutient des personnes immigrées, survivants de guerres, victimes de violences familiales)
- 1999 : Sauver l'Enfance en Danger (Lutte contre la maltraitance infantile)
- 2007 : CAVACS-France (combinaison de méthodes canadiennes et celles de Lierre et Coudrier)

L'aide du CAVACS

1. Intervention post-traumatique et socio judiciaire
2. Transmission d'informations sur les droits et recours
3. Accompagnement des victimes

Qu'est ce que le CAVACS- France ?

Aspect communication et psychoéducation

ACTUALITÉS

Violences sexuelles dans le milieu médical : l'Ordre des médecins sous le feu des critiques

Ce lundi 19 mai, Le Nouvel Observateur a publié un article intitulé "Violences sexuelles : la grande faillite de l'Ordre des médecins" qui met en lumière les manquements graves de l'ordre des médecins en matière de lutte contre les violences sexuelles (...)

[Lire la suite](#)

Violences sexuelles dans le sport

Depuis les révélations de la patineuse Sarah Abitbol en 2020, la parole s'est libérée dans le monde du sport français. Cette libération de la parole en France suit, comme souvent, celle aux Etats Unis. Une étude a révélé que 3,8 % des athlètes d'élite (...)

[Lire la suite](#)

TOUTES LES ACTUALITÉS

Tags

Genre Patrilinéaire Neurosciences Psychothérapies Mindfulness
Conscience Matrilinéaire Parentalité Imagination Mémoire Homéostasie
Complexe autonome Féminicide Inceste Patria Potestas Alice Miller C. G.
Jung Féminin Masculin Mémoire traumatique Déni Rêves Imaginaire Soi
Domination Masculine Victime Perversion Dissociation Cauchemar
EMDR Varela F. Peur Angoisse Anxiété Damasio A. Carl Rogers États de
conscience Deirdre Barrett Illel Kieser el baz MeToo Dévoilement
Pédocriminalité Maltraitance Épigénétique Méditation Hédonisme féminin
Féminisme Masculinisme Victimologie Patrizia Romito Émotion
Sentiment Feeling Approche sensitive Métaphore Maïeutique Cognition
Consentement Théorie Queer Pornographie Patriarcat Matriarcat
Anthropologie Prostitution Inconscient Génomique Queer Phobie de
Genre Violence de Genre Traumatisme Viol Violences sexuelles SAP
Syndrome d'aliénation parentale Richard Gardner Maternophobie
Psychotraumatisme Homophobie Pédopornographie Peggy Pace
Contrôle coercitif Bowen Erica Andreea Gruev-Vintila ICV Occultation de
la violence Violence Institutionnelle Coersive Control Violence
économique Violence verbale Résilience Menace identitaire Stratégies de
coping Satisfaction des motifs identitaires Hommes transgenres Soutien
social Vignoles V. Durand Lucie Transphobie Marie Carolle Marcelin
Ecoféminisme Viol conjugal Hypersexualisation Mères en Lutte Estime de
soi Image de soi Représentation du monde family secrets kinship social
work juvenile justice Chilhood Evelynne Josse Hélène Romano Parenté

Les violences sexuelles : points de vigilance

- 1** Les conséquences des violences sexuelles sont complexes à documenter.
- 2** Les séquelles ne sont pas homogènes d'un enfant à l'autre. Leur évolution dépend de nombreux facteurs personnels, contextuels et historiques.
- 3** La notion de consentement : rester prudent



Dire à un enfant « Tu dois dire non » peut, en cas d'agression, entraîner un sentiment de culpabilité

Les violences sexuelles : points de vigilance

3 La notion de consentement : rester prudent

“ Il ne s'agit pas d'apprendre uniquement aux enfants que leur corps leur appartient et qu'il leur faut dire non aux violences, car c'est ne pas prendre en compte qu'un enfant, même averti, sera le plus souvent dans l'impossibilité de se défendre et de s'opposer, surtout face à un adulte déterminé à l'agresser. Ce sont les violences exercées, l'agresseur et sa stratégie qui sont la cause de cette impossibilité de l'enfant à dire non. S'en tenir à cette prévention, c'est risquer de culpabiliser l'enfant qui considérera que tout est de sa faute puisqu'il n'a pas pu éviter les violences, ce qui pourra l'empêcher de parler et d'alerter les adultes. ”

Muriel Salmona - Mémoire Traumatique et Victimologie

- Légal
- Psychologique
- Relationnel
- Emotionnel

Les violences sexuelles : points de vigilance

3 La notion de consentement : rester prudent

Il est donc **nécessaire** d'apprendre aux enfants que leur corps **leur appartient**, et que personne ne doit le toucher ou y avoir accès si l'enfant n'est pas d'accord.

Sans jamais parler de **responsabilité**, on peut parler de :

- **Droit à la sécurité** : « Ton corps t'appartient. »
- **Signalement** : « Si quelque chose te met mal à l'aise, tu as le droit d'en parler. »
- **Repérage** : « Certaines choses ne sont pas normales ou autorisées, même si c'est un adulte. »

Les violences sexuelles : points de vigilance

3 La notion de consentement : rester prudent

**SANS OUI
C'EST NON!**

Sans consentement, c'est une agression
www.harcelementsexuel.be

Le consentement, c'est donner son accord de manière **éclairée**, en ayant connaissance de ce à quoi à quoi on consent. Autrement dit, un "oui" **libre de toute emprise** ou **menace psychologique et physique**, libre de tout **chantage** ou autre **influence** ne permettant pas de créer des **conditions** aboutissant à un réel consentement **éclairé** et **évident**. Et lorsque le consentement n'est pas donné, la réponse est simple: "Si c'est pas oui, c'est non."

Vidéo "Si c'est pas oui, c'est non"

<https://www.ulb.be/fr/sante-et-bien-etre/si-cest-pas-oui-cest-non>

Cf fiche technique "Parler des violences sexuelles"

Les violences sexuelles : points de vigilance

Et pour les soins ?



Les violences sexuelles : points de vigilance

Et pour les soins ?



Se situer en rapport au **malaise** que l'enfant ressent à ce moment. D'où l'importance de leur apprendre à faire **confiance** à leur ressenti

Programme module 1

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

1

Pourquoi en parler ?

2

Comment parler de sexualité ?

2.1

La sexualité chez les enfants

2.2

Comment l'évoquer ?

Qu'est ce que la CIIVISE ?

Objectifs

- Permet de recueillir la parole des victimes d'inceste et de violences sexuelles subies dans l'enfance
- Analyser les mécanismes ayant permis ces violences
- Proposer des recommandations pour mieux prévenir, repérer, protéger et accompagner

Méthode

- Organisation de consultations publiques partout en France
- Collecte de témoignages écrits et oraux
- Travail avec des experts (juristes, médecins, psychologues, etc.)



COMMISSION
INDÉPENDANTE
SUR L'INCESTE ET
LES VIOLENCES
SEXUELLES
FAITES AUX ENFANTS
CIIVISE

Exemple

Les préconisations de la CIIVISE

AXE 1 : Le repérage

Préconisation-clé 1 :

Organiser le repérage par le questionnement systématique des violences sexuelles

160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année. Nous devons aller les chercher pour les protéger. Aller les chercher, c'est donc une attitude volontariste de chaque adulte et de l'institution dans laquelle il travaille. Ce n'est pas attendre que l'enfant parle mais c'est lui permettre de révéler les violences en lui inspirant confiance. D'abord, tout simplement, en lui posant la question. Face à la stratégie de l'agresseur, la société doit avoir une stratégie de protection. Alors que l'agresseur a imposé le silence à l'enfant et lui a interdit de parler, tout professionnel doit permettre la révélation des violences et amorcer la mise en sécurité de l'enfant, à la place qu'il occupe dans la chaîne de la protection et sans confusion des rôles.

Les violences sexuelles faites aux enfants handicapés font l'objet d'une double invisibilisation : non seulement ces enfants présentent un risque plus important encore d'être victimes de violences sexuelles mais le déni qui entoure ces violences est plus accentué.

C'est pourquoi c'est aux professionnels d'encourager l'enfant victime à révéler les violences par une pratique professionnelle protectrice : le repérage par le questionnement systématique.

C'est une véritable politique publique. Aucun enfant victime ne doit plus rester invisible quels que soient son âge et son développement.

Pour aller plus loin dans la pratique du repérage par le questionnement systématique, il faut donc être attentif à toutes les situations :

- Pour les tout-petits, particulièrement avant l'acquisition du langage, le carnet de santé doit devenir un outil de repérage ;
- L'inceste psychologique ou incestualité est une violence trop négligée. Il faut l'intégrer dans la pratique du repérage ;
- Les cyberviolences désormais mieux prises en compte doivent elles aussi faire l'objet d'un repérage systématique.

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Pourquoi en parler ?

Impunité des agresseurs >>> Peut être causé par un déni massif

Le silence ↗ le risque

En parler ↗ protection

Cf padlet

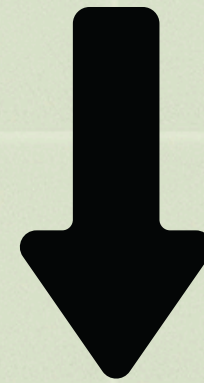
Le coût sociétal du déni des violences sexuelles faites aux enfants



“Mieux vaut un petit malaise maintenant qu’un grand traumatisme plus tard”

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Avant de parler de violences sexuelles



Parler de sexualité

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Parler de sexualité $\neq$ Parler d'acte sexuel

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Parler de sexualité $\neq$ Parler d'acte sexuel

- 
- **du corps et de l'intimité** → « Ton corps, c'est toi. Si quelque chose te fait mal ou te gêne, tu peux le dire. Quand un adulte t'aide, il doit te le dire avant, et être gentil. Tu peux toujours dire si tu n'aimes pas. »

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Parler de sexualité $\neq$ Parler d'acte sexuel

- 
- du corps et de l'intimité
 - **des émotions et des relations** → « C'est normal de ressentir plein d'émotions différentes : de la joie, de la peur, de la colère, de la tristesse... Toutes les émotions sont utiles. »

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Parler de sexualité $\neq$ Parler d'acte sexuel

- 
- du corps et de l'intimité
 - des émotions et des relations
 - **du consentement** → « Tu n'es pas obligé de faire quelque chose si ça te met mal à l'aise, même si c'est un jeu ou si tout le monde le fait. »

Comment parler de sexualité à mon enfant ?

Parler de sexualité $\neq$ Parler d'acte sexuel

- 
- du corps et de l'intimité
 - des émotions et des relations
 - du consentement
 - **du respect de soi et de l'autre** → « Si quelqu'un te dit qu'il n'aime pas une blague ou un geste, même si toi tu trouves ça drôle, tu dois t'arrêter. »

Comment parler de sexualité ?

Sexualité chez les enfants

Avant l'âge de 6/7 ans → l'expression des émotions et des ressentis peut être limitée ou passer davantage par le comportement que par la parole



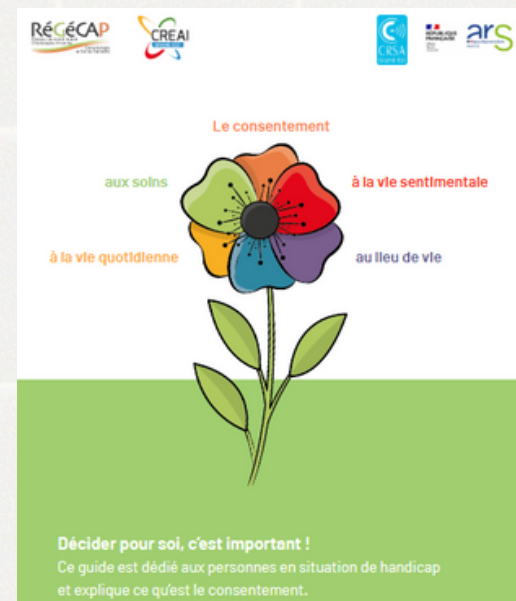
Vigilance de l'entourage ++

A **adapter** selon le développement cognitif de l'enfant. Pour cela :

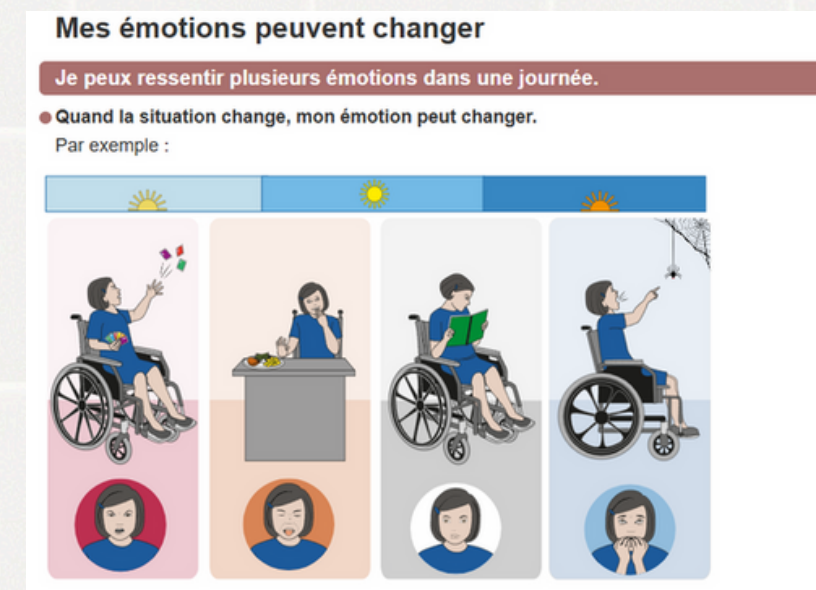
Quelques ressources et outils que vous pourrez retrouver sur le Paddlet



Kiko et la main



Le consentement



Les émotions



Comment l'évoquer ?

Il faut éviter les surnoms : zizi, zezette, kiki, zigounette



Dans un contexte éducatif, privilégiez des mots **exacts** ou **simples** (pénis, vulve)

Quelle importance de nommer les parties génitales ?

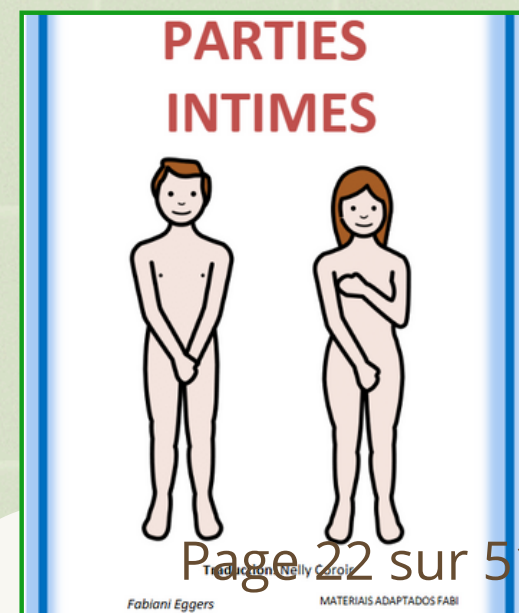
Des mots flous ou rigolos peuvent donner l'idée que les parties intimes sont :

- des choses drôles ou gênantes,
- pas importantes,
- ou qu'on ne peut pas en parler clairement.

Cela peut créer de la honte ou du flou, au lieu d'un rapport sain au corps...

- enfin, dans le milieu judiciaire, les mots comptent

Ex : carnet picto "Parties intimes" du padlet



Programme module 2

Quels sont les signes ?

3

Les violences sexuelles : agression sexuel vs viol

3.1

Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

3.2

Signes communs

3.3

Point de vigilance handicap

Les violences sexuelles : agression sexuel vs viol de violences sexuelles

Agression sexuel (Article 222-22 du Code pénal)

"Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise, à l'exception du viol."

- Il s'agit d'un acte sexuel non consenti : attouchements, caresses, baisers forcés, masturbation imposée, etc.
- L'acte n'inclut pas une pénétration sexuelle.
- L'auteur utilise la violence, la contrainte, la menace ou la surprise.

✓ Exemple : une main aux fesses non consentie, des attouchements sur les seins ou les parties génitales.

Les violences sexuelles : agression sexuel vs viol de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

Viol (Article 222-23 du Code pénal)

“Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu’il soit, commis sur la personne d’autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.”

- C’est une forme aggravée d’agression sexuelle.
- L’élément essentiel est la pénétration sexuelle non consentie, qu’elle soit vaginale, anale, ou orale.
- Peut être commis avec un sexe, un doigt, un objet, etc.
- Implique également violence, contrainte, menace ou surprise.

✓ Exemple : une pénétration sexuelle imposée (avec ou sans objet).

Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

Mode d'expression pour enfant de 4 ans ou moins :



Manifestations physiques

→ idem pour les personnes en situation de handicap (à adapter selon l'enfant et l'handicap)

Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

Le repérage systématique: Livret de formation de la CIIVISE Juin 2023

Rôle de l'adulte → Encourager l'enfant à révéler les violences par une pratique protectrice : **le repérage systématique**

Instaurer la confiance : rappeler l'**interdit** de la violence, **distinguer** les secrets, garantir à l'enfant qu'il sera **cru** et **protégé**. ✓

Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

*Extrait de la CIIVISE : **Axe 1** - Le repérage des enfants victimes*



Préconisation 1 : Organiser le repérage par le questionnaire systématique des violences sexuelles auprès de tous les mineurs et auprès de tous les adultes par tous les professionnels

Préconisation 2 : Organiser le repérage pour les tout petits en s'appuyant sur le carnet de santé qui permet de vérifier le suivi médical

Préconisation 3 : Intégrer l'incestuel dans la pratique du repérage

Préconisation 4 : Intégrer les cyberviolences dans la pratique du repérage

Préconisation 5 : Intégrer le repérage des violences sexuelles dans les consultations de jeunes filles mineures pour une IVG et pour toute grossesse précoce

Préconisation 6 : Intégrer le repérage des violences sexuelles dans les consultations à la suite d'une tentative de suicide d'un enfant ou d'un adolescent

Préconisation 7 : Evaluer la mise en œuvre des 2 rendez-vous de dépistage et de prévention à l'école primaire et au collège

Préconisation 8 : Instaurer un entretien individuel annuel d'évaluation du bien-être de l'enfant et de dépistage des violences

Préconisation 9 : : Veiller à l'utilisation effective du référentiel de la HAS d'évaluation du danger et du risque de danger et inclure le repérage systématique des violences sexuelles

Préconisation 10 : Rechercher, en cas de mort par suicide, si la personne a été victime de violences sexuelles dans l'enfance

Préconisation 11 : Former tous les professionnels au repérage par le questionnaire systématique :

- En garantissant une doctrine nationale par la formation avec l'outil « Mélissa et les autres » de la CIIVISE ;
- En mettant en œuvre le plan de formation initiale et continue des professionnels impulsé par la CIIVISE.

Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

- 1) Toutes les personnes victimes dans l'enfance ne présentent **pas les mêmes signes, ni avec la même intensité**, et **ne les relient pas toujours** aux violences sexuelles subies.
- 2) Les conséquences sont souvent **méconnues**. Chez les enfants en **situation de handicap**, elles sont fréquemment **confondues avec les effets du handicap**, rendant les violences parfois moins visibles.

Signes et conséquences de violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

Certains signes peuvent découler **d'autres événements** (changement d'habitude, autres formes de violence), il est donc important de **ne pas les négliger**. Sans chercher à mener une enquête, **restez attentif aux signaux que votre enfant pourrait manifester**.



Signes communs

Tous les enfants peuvent avoir des comportements étranges, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont victimes :

- Changements de comportement : isolement, colère, anxiété
- Régression
- Sexualisation inhabituelle (gestes ou propos), jeux sexuels ou explicites, comportements sexuels problématiques
- Refus de soins corporels, d'aller à certains endroits
- Douleurs génitales inexplicables
- Cauchemars répétés
- Expression par le dessin (dessins explicites ou ambigus ?)
- Recherche ou rejet constant de l'adulte
- Faible tolérance à la frustration
- Pertes d'intérêts pour des activités normalement appréciées
- Agitation intense
- Mutisme

➡ **Persistance**

➡ **Evolution**

➡ **Soudain**

Conséquences psychologiques **immédiates** possibles chez les enfants victimes de violences sexuelles

- Etat de choc
- Peur
- Anxiété, nervosité
- Sentiment de culpabilité
- Symptômes de stress post-traumatique
- Dénî, difficulté ou refus de s'exprimer
- Formulations parfois confuses
- Retrait, isolement voire de la violence inhabituelle
- Découragement, perte de perspectives futures ou objectifs
- Développement de TOC ou de rituels obsessionnels

Conséquences à **moyen terme** des agressions sexuelles apparaissant dès l'enfance :

- Manifestations neurobiologiques
- Symptômes dépressifs
- Retards développementaux
- Anxiété, peur, méfiance
- Colère, agressivité
- Problèmes d'adaptation en milieu scolaire
- Comportements sexuels problématiques
- Comportements d'isolement social
- Symptômes de stress post-traumatique
- Problèmes organiques (ex. : énurésie)
- Problèmes de comportement
- Symptômes de dissociation générateurs d'angoisses
- Faible estime de soi

Manifestations à l'adolescence et chez les jeunes adultes :

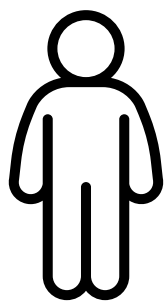
- Manifestations neurobiologiques
- Comportements délinquants
- Symptômes dépressifs
- Itinérance, fugues
- Anxiété, peur, méfiance
- Consommation d'alcool et de drogue
- Symptômes de stress post-traumatique
- Implication dans des gangs
- Comportements autodestructeurs et automutilation
- Comportements sexuels à risque
- Faible estime de soi et mauvaise perception de l'image corporelle
- Grossesse précoce
- Idéations suicidaires et tentatives de suicide
- Précocité sexuelle
- Troubles alimentaires (anorexie, boulimie)
- Infections transmissibles sexuellement et par le sang – ITSS
- Isolement social
- Partenaires multiples
- Problèmes relationnels avec la famille
- Engagement moindre dans les relations affectives
- Troubles du comportement
- Revictimisation sexuelle et délinquance sexuelle
- Victimisation et agression dans les fréquentations amoureuses

Points de vigilance handicap

L'impact psychotraumatique des violences sexuelles est plus sévère pour les enfants en situation de handicap :



- Les violences sexuelles **exacerbent** les comportements autistiques, notamment les difficultés dans les contacts sensoriels (refuser d'être touché).



- Des conséquences sur la santé physique peuvent également apparaître à la suite de violences sexuelles :
énurésie, encoprésie, infections gynécologiques, douleurs abdominales récurrentes, troubles cardio-vasculaires, surpoids, obésité ou maigreur extrême, traumatismes tels que des rougeurs autour des fesses et du pubis qui peuvent être visibles notamment lors de l'accompagnement aux toilettes en classe de maternelle, douleurs au moment de s'asseoir, d'uriner, etc.



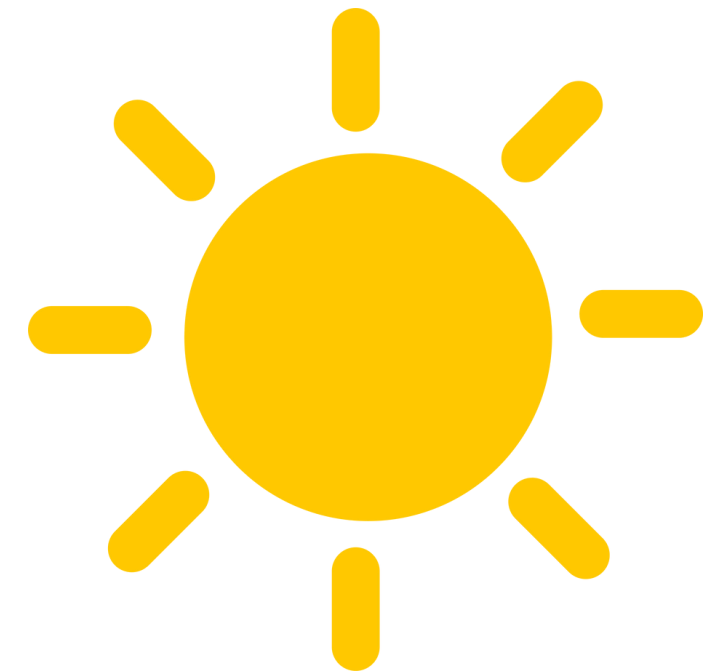
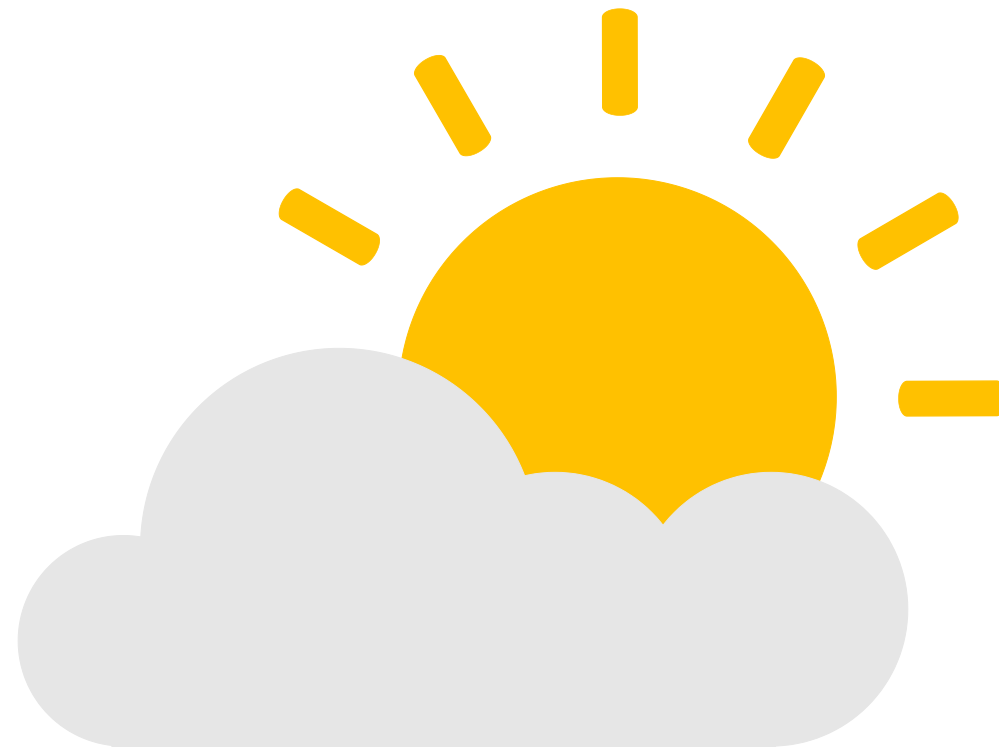
- Si ces différents comportements doivent alerter le parent ou le professionnel, il est important de garder à l'esprit que ces derniers constituent un faisceau d'indices. Un seul de ces comportements ne saurait cependant constituer un élément déterminant.



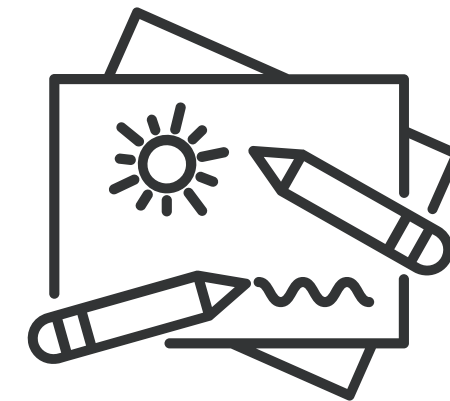
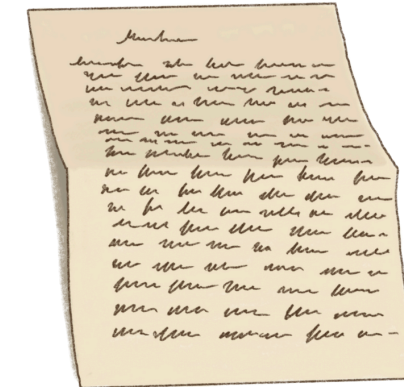
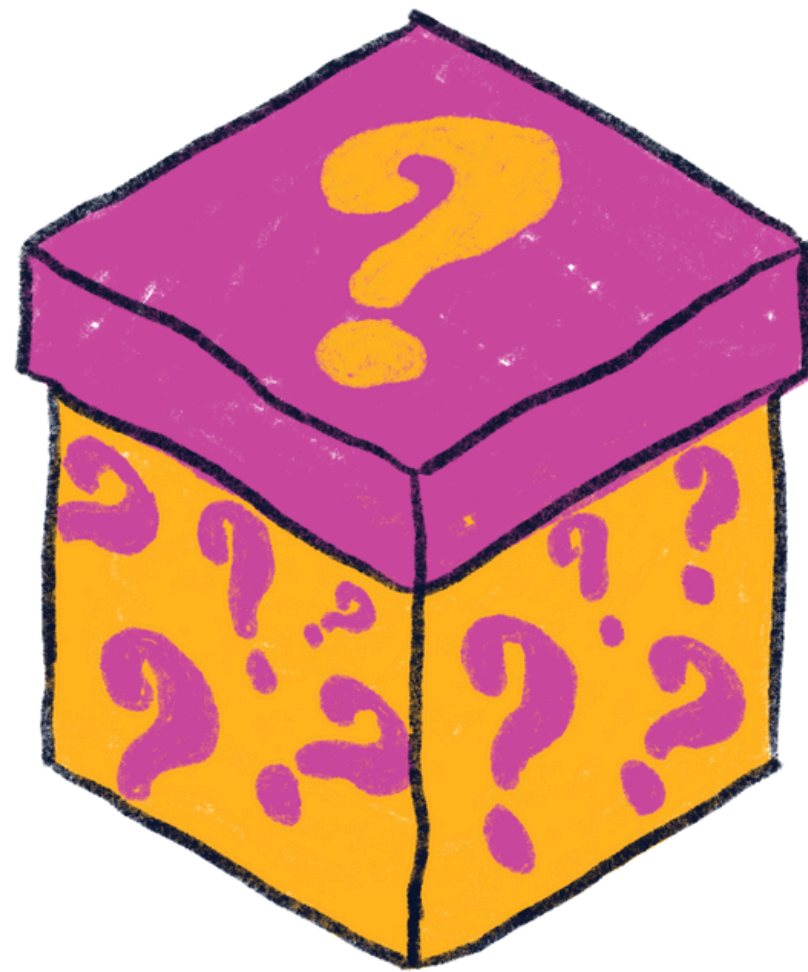
Points de vigilance handicap

- **Risque d'infantilisation/de mise en doute de la parole** : difficultés à s'exprimer, à percevoir, à répondre ou encore à comprendre l'intention de l'autre, des adolescents considérés comme des « petits enfants » en cas de dépendance physique... ;
- **Risque de soumission** : l'enfant rencontrant des difficultés pour faire les gestes du quotidien est régulièrement soumis aux injonctions de l'adulte ou de l'éducateur. Cette soumission/domination peut amener ce futur adolescent puis adulte à être plus facilement sous l'emprise d'un agresseur ;
- **Risque de mettre à tort, sur le compte du handicap, les symptômes post-traumatiques** qui résultent des violences (ex : crise qui ressemble à une crise d'épilepsie, changement brusque de comportement, automutilation...).

Astuce : utiliser une météo des émotions pour suivre les signes et changements d'humeurs potentiels



Astuce : utiliser une boîte papillon



Programme module 2

L'état de stress post traumatique

4

Définition

4.2

Chez l'enfant

4.1

Les symptômes

4.3

La dissociation

L'état de stress post traumatique

Définition

L'état de stress post-traumatique (ESPT) est un trouble **réactionnel** apparaissant suite à une **situation traumatique**. L'événement traumatique réfère à une situation durant laquelle l'intégrité **physique et/ou psychologique** d'une personne a été **menacée et/ou atteinte**. La réaction immédiate à l'événement se traduit par une peur intense, un sentiment d'impuissance ou un sentiment d'horreur / sidération

L'état de stress post traumatique

Symptômes



1. Symptômes de reviviscence : la personne revit continuellement l'événement traumatique en pensées (flashbacks) ou en cauchemars



2. Évitement : en pensée ou de par ses comportements, la personne cherche à éviter, volontairement ou non, tout ce qui pourrait lui rappeler le trauma. Cela peut inclure la dissociation, l'amnésie ou l'engourdissement émotionnel



3. Hyperactivité neurovégétative : la personne est fréquemment aux aguets et en état d'hypervigilance, même en l'absence de danger (inclut l'insomnie)

L'état de stress post traumatique

Chez l'enfant



- Détresse face à des stimuli rappelant l'épisode d'agression, reconstitution de l'événement dans des jeux
- Impression que l'événement se produit de nouveau
- Souvenirs répétitifs de l'événement
- Peurs spécifiques
- Événement traumatique raconté de manière répétitive
- Perte d'intérêt dans des activités
- Evitement de stimuli qui rappellent l'événement
- Difficultés de concentration (inhabituelles)
- Cauchemars

La dissociation



Etre spectateur de soi-même, voir la scène de façon extérieure à nous

Pour les enfants



Couper des émotions

Peut être déstabilisant pour
les professionnels



Peuvent s'attendre à ce que la victime
exprime des émotions fortes

Programme module 2

Réagir

5

Je suspecte, que faire?

5.1

Psychoéducation

5.2

Le rendez vous gynécologique?

Je suspecte, que faire ?



→ Je reste calme



→ J'écoute sans poser de questions suggestives



→ **Si possible** : Je note les faits : date / heure / lieu si tel est le cas, recueillir ce que l'enfant dit TEL QUEL, sans reformuler



→ J'en parle à un professionnel : enseignant, référent, psy, **ne pas rester seul(e)**



→ Je ne cherche pas de preuve



→ Ne pas promettre le secret : dire « tu as bien fait de me parler »

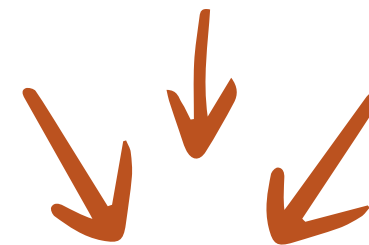
Je suspecte, que faire ?

Soutien bienveillant par les parents auprès de l'enfant ✓

La condition la plus importante pour favoriser la
cautérisation de ses souffrances



→ Réduit le risque d'évolution des symptômes



Soutien inconditionnel auprès de l'enfant

Le fait de montrer à l'enfant qu'il est
accepté, respecté et aimé peu importe
ce qu'il ressent, ce qu'il fait ou ce qu'il vit.



Je suspecte, que faire ?

Les stratégies du professionnels/des parents lors de l'entretien :

- Réduire les conséquences néfastes des violences sexuelles
- Favoriser la reconstruction de l'enfant ou de l'adolescent

Un entretien entre enfant et un professionnel doit prendre en considération :

- Le psychotrauma, dont les conséquences **expliquent le ou les comportements parfois déstabilisants** de certaines victimes (volubilité, indifférence, agressivité, amnésie, agitation, désorientation dans le temps et dans l'espace) ;
- **Les sentiments ressentis par la victime**, notamment la culpabilité et la honte ;
- Les **liens qui existent** avec l'auteur des faits ;

Je suspecte, que faire ?

Quelques phrases clés à dire

- Tu es courageux de me dire tout cela ;
- Ton agresseur (remplacer par la personne) n'a pas le droit de te faire ça ;
- Ce que ton agresseur (remplacer par la personne) a fait s'appelle de la violence ;
- La violence n'est pas de ta faute ;
- La loi interdit et punit les violences ;
- Il existe des personnes qui peuvent t'aider ;
- Tu as bien fait de m'en parler ;

Quelques phrase à ne PAS dire

- Ce n'est pas grave ;
- Je vais garder ton secret ;
- Je n'en parlerai à personne cela restera entre toi et moi ;
- Tout va s'arranger ;
- C'est un monstre ;
- Est-ce-que tu as fait quelque chose ou mis une tenue qui lui a donné des mauvaises idées ?
- Tu ne sais pas mettre tes chaussures, comment pourrais-tu savoir que quelqu'un t'a fait mal ? (cf fiche handiconnect)
- Ce n'est pas grave, il est jeune et déficient, il va oublier. (cf fiche handiconnect)

Psycho éducation

→ Aide la victime à comprendre les mécanismes du psycho traumatisme et à identifier ses réactions émotionnelles, physiques et mentales

Les thérapeutes expliquent à la personne souffrant d'un psychotraumatisme l'impact et le **caractère traumatogène** des violences sexuelles dans l'enfance, décrivent l'ensemble **des symptômes du psychotraumatisme**, et transmettent **des informations sur les différentes manières de les traiter**.

Le rendez-vous gynécologique

→ peut être vécu comme un **traumatisme** supplémentaire

- *Un rdv gynécologique **≠** d'un rdv médecine légale (réquisition du parquet)*
- Unité d'accueil des traumas sexuels dans toutes les grandes villes (Toulouse → Purpan)
- Hymen pas une preuve (pas toutes les femmes ont un hymen et quid des garçons ?)
- Si agression sexuelle il n'y a pas de "preuve" physique
- Pas sur que le ou la gynécologue accepte de faire cela
- **Attention** : le certificat que donnera le ou la gynécologue n'aura aucune valeur juridique

Avez-vous des questions ?

Pour plus d'infos et de ressources

